

COMMERÇANT AMBULANT**Personne morale****DEMANDE INITIALE DE CARTE D'AMBULANT****Si la demande est déposée en même temps que le dossier de création d'entreprise**

- Copie de l'imprimé M0 qui vaut déclaration de la demande de carte

Si la demande est déposée séparément du dossier de création d'entreprise

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante

Dans tous les cas

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité récente en couleur du ou des dirigeant(s)

NATIONALITE FRANCAISE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE**(Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)**

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, copie de la carte portant la mention « communauté européenne » d'une validité de 10 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence

ETRANGER NON RESIDANT EN France

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco

DEMANDE DE MISE A JOUR DE LA CARTE

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante
- Extrait Kbis modifié de moins de 3 mois OU si la personne morale est établie dans l'Union Européenne, une copie du certificat de modification de son inscription pour une activité commerciale à l'étranger
- 1 photographie d'identité récente en couleur du ou des dirigeant(s)
- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante
- Extrait Kbis modifié de moins de 3 mois OU si la personne morale est établie dans l'Union Européenne, une copie du certificat de modification de son inscription pour une activité commerciale à l'étranger
- 1 photographie d'identité récente en couleur du ou des dirigeant(s)
- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire

NATIONALITE FRANCAISE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE

(Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, copie de la carte portant la mention « communauté européenne » d'une validité de 10 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence

ETRANGER NON RESIDANT EN France

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco

DEMANDE DE DUPLICATA DE LA CARTE

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestation sur l'honneur de perte ou récépissé de déclaration de vol ou carte d'ambulant détériorée

NATIONALITE FRANCAISE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE

(Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, copie de la carte portant la mention « communauté européenne » d'une validité de 10 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence

PERSONNE N'AYANT NI DOMICILE NI RESIDENCE FIXE

- Copie du titre de circulation à jour

COÛT

DANS TOUS LES CAS

- Un règlement de 30 € à l'ordre de la CCI RS